



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 535-2025

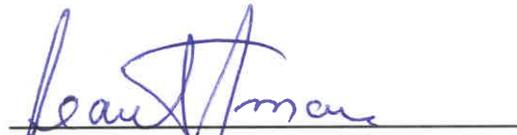
AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, aux personnes intéressées, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 14 janvier 2025 à la salle du Conseil municipal sise au 14, rue des Loisirs, les membres du Conseil municipal ont adopté à l'unanimité la version finale du règlement intitulé :

**RÈGLEMENT N° 535-2025 DE TAXATION POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis de promulgation.

**DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 15^{ième} JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN
DEUX MILLE VINGT-CINQ.**



JEAN D'AMOUR
Directeur général et greffier-trésorier par intérim